



HAUTES TERRES

PROCÈS-VERBAL

Réunion ordinaire du Conseil municipal des Hautes-Terres
le mardi 26 novembre 2024, à 19 h 30,
à la salle du conseil de l'Hôtel de ville, située à l'édifice Nancy Lainey-Thériault

Présents : Denis Landry, maire
Cathy Paulin, conseillère quartier 1
Etienne Cormier, conseiller quartier 2
Albert Lagacé, conseiller quartier 3
Nathalie Mallais Comeau, conseillère quartier 4
Danny Comeau, conseiller quartier 5
Louis LeBouthillier, conseiller quartier 6
Vanessa Haché Breau, directrice générale/greffière

Absente : Suzanne Thériault, conseillère générale
Poste à combler, conseiller général

1. Appel à l'ordre

Monsieur le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 19 h 31 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Avant d'aller plus loin dans la réunion, Monsieur le maire demande au conseiller Louis LeBouthillier s'il est prêt à présenter ses excuses, tel que stipulé dans la résolution no 2024-07-112, ce dernier refuse et quitte la réunion à 19 h 37.

2. Constatation du quorum

La directrice générale confirme qu'il y a quorum.

3. Déclaration de conflit d'intérêts

Aucun conflit.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Il est ensuite proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau, que l'ordre du jour soit adopté tel que lu. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-11-160

Page 1 sur 7

Municipalité des Hautes-Terres

1040, rue du Parc, Unité 6, Paquetville NB E8R 1J7
(506) 718-1196 | info@mdht.ca

5. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 22 octobre 2024

Il est proposé par le conseiller Albert Lagacé et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau, que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 22 octobre 2024 soit adopté. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-11-161

6. Affaires découlant du procès-verbal

La directrice générale présente le rapport des suivis du procès-verbal ayant été fait. Le rapport est ensuite annexé au procès-verbal.

7. Correspondance

Aucune question et aucun commentaire.

8. Affaires nouvelles, résolutions et arrêtés municipaux

8.1. Demande du club VTT La Rivière

CONSIDÉRANT QUE le Club VTT La Rivière désire obtenir un endroit pour entreposer son équipement et que le conseil municipal est d'accord pour les aider, soit en octroyant un terrain pour y faire une construction, ou un bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le lot privilégié pour la transaction n'est pas actuellement desservi ni par le service d'égouts sanitaires, ni par une rue publique, laquelle devrait être construite;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède un bâtiment avec l'intention de l'utiliser comme garage municipal et entreposage, mais qu'il serait possible de le libérer, dans l'éventualité future qu'un autre garage municipal serait construit sur un autre lot;

Il est proposé par le conseiller Danny Comeau et appuyé par le conseiller Albert Lagacé,

QUE le terrain PID 20692786 ainsi que le bâtiment existant sur ce lot soit transféré, pour la somme d'un dollar, au Club VTT La Rivière, à la condition que le club accepte le terrain et le bâtiment dans sa condition actuelle et assume les frais de transfert, que la municipalité conserve un premier droit de refus sur la propriété, que la réglementation en vigueur soit respectée et que cette offre soit valide jusqu'au 15 janvier 2025, date limite à laquelle le transfert doit être complété, à moins de circonstances majeures non attribuables au requérant. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-11-162

8.2. Lecture intégrale de l'arrêté 2024-06 Arrêté sur les fonctions et attributions de la direction générale de la Municipalité des Hautes-Terres

CONSIDÉRANT QUE la première et la deuxième lecture du titre ont été faites;

CONSIDÉRANT QUE les articles 15(3) et 70 de la *Loi sur la gouvernance locale*, qui permettent de lire un sommaire de l'arrêté au lieu de l'intégralité, ont été respectés;

La directrice générale présente donc un sommaire de l'arrêté 2024-06 Arrêté sur les fonctions et attributions de la direction générale de la Municipalité des Hautes-Terres.

Il est proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyé par le conseiller Danny Comeau, que l'arrêté 2024-06 Arrêté sur les fonctions et attributions de la direction générale de la Municipalité des Hautes-Terres, dont l'intégralité a été lu, soit adopté. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-11-163

8.3. Troisième lecture du titre de l'arrêté 2024-06 Arrêté sur les fonctions et attributions de la direction générale de la Municipalité des Hautes-Terres

CONSIDÉRANT QUE la première et deuxième lecture du titre, ainsi que la lecture intégrale ont été faites;

Le conseiller Albert Lagacé fait donc la troisième lecture du titre de l'arrêté 2024-06 Arrêté sur les fonctions et attributions de la direction générale de la Municipalité des Hautes-Terres.

Il est ensuite proposé par le conseiller Albert Lagacé et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau, que l'arrêté 2024-06 Arrêté sur les fonctions et attributions de la direction générale de la Municipalité des Hautes-Terres, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en troisième lecture. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-11-164

8.4. Première lecture du titre de l'arrêté 2024-07 Arrêté concernant le contrôle des chiens dans la Municipalité des Hautes-Terres

CONSIDÉRANT QUE le service de contrôle des chiens est actuellement régi par deux arrêtés dans les anciennes entités municipales, Village de Paquetville et Village de St-Isidore, et selon la législation provinciale pour les anciens DSL;

CONSIDÉRANT QU'IL devient nécessaire de faire une uniformisation du service de contrôle des chiens avec un seul arrêté régissant le service sur l'ensemble du territoire de la Municipalité des Hautes-Terres;

La conseillère Cathy Paulin fait donc la première lecture du titre de l'arrêté 2024-07 Arrêté concernant le contrôle des chiens dans la Municipalité des Hautes-Terres.

Il est ensuite proposé par la conseillère Cathy Paulin et appuyé par le conseiller Étienne Cormier, que l'arrêté 2024-07 Arrêté concernant le contrôle des chiens dans la Municipalité des Hautes-Terres, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-11-165

8.5. Deuxième lecture du titre de l'arrêté 2024-07 arrêté concernant le contrôle des chiens dans la Municipalité des Hautes-Terres

CONSIDÉRANT QUE le service de contrôle des chiens est actuellement régi par deux arrêtés dans les anciennes entités municipales, Village de Paquetville et Village de St-Isidore, et selon la législation provinciale pour les anciens DSL;

CONSIDÉRANT QU'IL devient nécessaire de faire une uniformisation du service de contrôle des chiens avec un seul arrêté régissant le service sur l'ensemble du territoire de la Municipalité des Hautes-Terres;

Le conseiller Étienne Cormier fait donc la deuxième lecture du titre de l'arrêté 2024-07 Arrêté concernant le contrôle des chiens dans la Municipalité des Hautes-Terres.

Il est proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau, que l'Arrêté 2024-07 Arrêté concernant le contrôle des chiens dans la Municipalité des Hautes-Terres, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-11-166

8.6. Choix d'un vérificateur pour l'année 2024

Il est proposé par la conseillère Cathy Paulin et appuyé par le conseiller Albert Lagacé, que le conseil municipal accepte l'offre de Paulin Gagnon pour un montant de 41 000 \$ plus la TVH applicable, pour effectuer la vérification comptable et les états financiers pour les deux années financières 2024 et 2025. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-11-167

8.7. Nomination des avocats pour les dossiers municipaux

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire de retenir les services d'un avocat pour certains dossiers municipaux, comme les litiges et les transactions immobilières, entre autres;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau et appuyé par le conseiller Danny Comeau, que le conseil municipal nomme les avocats suivants pour effectuer des travaux pour le compte de la municipalité, selon le besoin et la demande : Me Basile Chiasson, c.r. / K.C. et son équipe du bureau de Chiasson & Roy, Me Bernice Duguay et son équipe du bureau de Cabinet Bernice Duguay Avocates, ainsi que Me Marc Cormier et son équipe du bureau Cabinet Marc Cormier. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-11-168

8.8. Gestion des rues municipales

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Hautes-Terres s'occupe de la gestion des rues municipales à St-Isidore et à Paquetville;

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire de connaître l'état des rues municipales et d'avoir un plan pour en assurer un entretien et une gestion optimale, tout en maximisant les ressources;

Il est proposé par le conseiller Albert Lagacé et appuyé par le conseiller Danny Comeau, que le conseil municipal mandate l'administration à monter et faire la présentation d'un état des lieux et d'un plan de refaction des rues municipales à la réunion ordinaire de janvier 2025. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-11-169

8.9. Adoption du plan des mesures d'urgences

CONSIDÉRANT QUE le plan des mesures d'urgence a été révisé et mis à jour par le comité des mesures d'urgences, tel que stipulé à l'article 3.a. de l'arrêté 2023-10 Arrêté sur la planification des mesures d'urgence de la Municipalité des Hautes-Terres;

Il est proposé par Danny Comeau et appuyé par Étienne Cormier, que le plan des mesures d'urgence pour la Municipalité des Hautes-Terres, révisé en date du 18 novembre 2024, soit adopté et ajouté en annexe de l'arrêté 2023-10 Arrêté sur la planification des mesures d'urgence de la Municipalité des Hautes-Terres. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-11-170

8.10. Rapport de sorties des pompiers 2023-2024

La directrice générale présente le rapport et celui-ci est annexé au procès-verbal.

8.11. École de Saint-Sauveur

CONSIDÉRANT QUE, suite à un processus d'appel d'offres, le conseil municipal a donné la directive à l'administration de faire une négociation avec la promotrice Caroline Ayoub pour monter un projet desservant la communauté, sur la propriété de l'ancienne école de St-Sauveur;

CONSIDÉRANT QUE la promotrice demande plus de temps afin de monter son projet avant de prendre en charge le terrain et le bâtiment;

Il est proposé par le conseiller Danny Comeau et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau, que le conseil municipal autorise un délai maximal de 6 mois, soit jusqu'au 31 mai 2025, à la promotrice pour terminer son analyse et être prête à prendre en charge le terrain et le bâtiment. Après ce délai, le conseil pourrait prendre la décision d'entreprendre des démarches pour négocier un partenariat avec un autre promoteur. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-11-171

8.12. Constitution en comité à huis clos en conformité avec l'article 6)a)vii) de l'arrêté procédural du conseil municipal concernant des litiges, ou des litiges éventuels, touchant la municipalité ou l'une de ses agences, régies ou commissions, comprenant une affaire devant un tribunal

Il est proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyé par le conseiller Albert Lagacé, que le conseil municipal se réunisse à huis-clos conformément à l'article 6)a)vii) de l'arrêté T-01 Arrêté procédural du Conseil municipal de la Municipalité des Hautes-Terres. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-11-172

Le membres du conseil sortent de la salle de réunion et le huis clos débute à 20 h 48.

Discussion à huis clos

Les membres du conseil reviennent dans la salle de réunion.

Il est proposé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau et appuyé par la conseillère Cathy Paulin, que le huis clos cesse. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-11-173

Le huis clos cesse à 21 h 02.

8.13. Demande de renseignement et annonces des membres du Conseil

La conseillère Cathy Paulin félicite l'équipe sportive de ballon panier de Paquetville qui a remporté un tournoi provincial et demande que la situation soit suivie avec la GRC pour une maison problématique au centre de Paquetville. Le conseiller Albert Lagacé remet à la greffière une pétition de gens de son quartier contre le projet de spinnage. Le conseiller Danny Comeau soulève le problème de vitesse dans le coin de l'église à St-Sauveur. Le conseiller Étienne Cormier donne des nouvelles du Comité de gestion environnemental de la rivière Pokemouche et annonce la négociation d'un projet d'amélioration des débarcadères sur la rivière Pokemouche entre le comité et la municipalité.

8.14. Présentations et interventions du public

Plusieurs questions sont soulevées par le public notamment le comité MADA, la protection de l'environnement et les bleuetières, l'impact du projet de *spinnage* et une demande pour des lignes doubles à St-Sauveur.

8.15. Ajournement

Le conseiller Étienne Cormier propose l'ajournement et la séance est levée à 22 h 03.


Denis Landry
Maire


Vanessa Haché Breau
Directrice générale/Greffière





HAUTES TERRES

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la réunion ordinaire du 22 octobre 2024

- **Item 8.1 Présentation et adoption des états financiers 2023**
Les états financiers ont été signés et envoyés à EPR pour envoi à la province.
- **Item 8.4 Fermeture de compte bancaire non utilisé**
La documentation nécessaire a été faite et un extrait du procès-verbal a été envoyé à UNI.
Les comptes non utilisés ont été fermés.
- **Item 8.5 Déclaration de vacance de poste au sein du Conseil municipal**
L'extrait du procès-verbal a été envoyé à la directrice des élections municipales du Nouveau-Brunswick dans les délais prescrits par courriel et par courrier. Nous avons reçu la confirmation, par courriel et par courrier, que le poste à pourvoir est inclus dans les élections partielles qui auront lieu le 9 décembre 2024.
- **Item 8.6 Terrain Club VTT La Rivière**
Une rencontre a eu lieu avec le club et il a été entendu de proposer de céder le terrain et le bâtiment rose derrière l'édifice NLT sur la rue industrielle au lieu de créer une rue pour accéder au terrain arrière.
- **Item 8.9 Dossier de *spinnage***
Une rencontre a eu lieu avec les gens intéressés à monter un projet, afin que leur partager la méthode à suivre pour former un comité et préparer la présentation de leur projet. Les démarches sont entre les mains de ce comité.



HAUTES TERRES

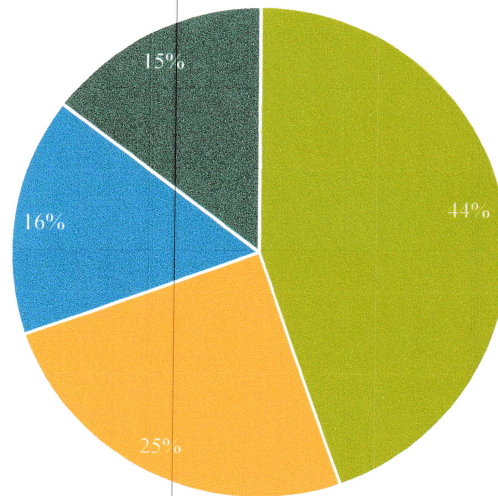
Rapport des services d'incendie de la Municipalité des Hautes-Terres 2023-2024

Voici un résumé de l'activité des services d'incendie pour l'année 2023-2024, soit du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024.

Total des appels

Les quatre services d'incendie ont répondu à un total de **204 appels** pendant la période de 2023 à 2024, répartis comme suit :

Paquetville 91	Saint-Isidore 51
Saint-Sauveur 32	Notre-Dame-des-Érables 30

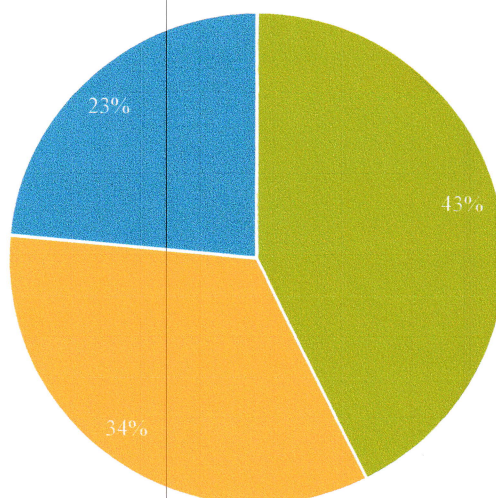


Municipalité des Hautes-Terres

1040, rue du Parc, Unité 6, Paquetville NB E8R 1J7
(506) 718-1196 | info@mdht.ca

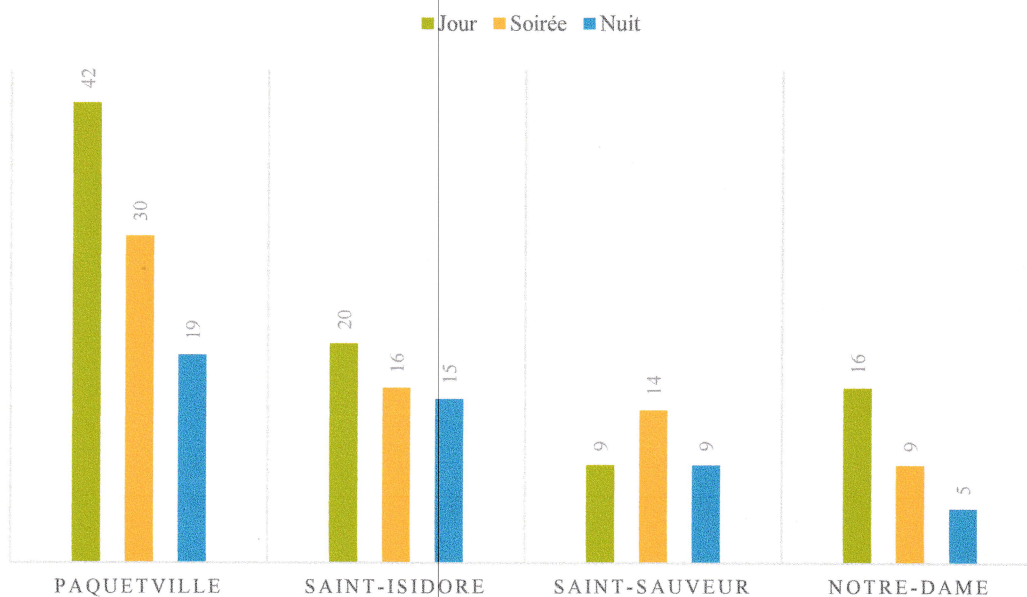
Périodes des appels

Voici les périodes pendant lesquels les appels ont eu lieu, entre le jour, la soirée et la nuit :



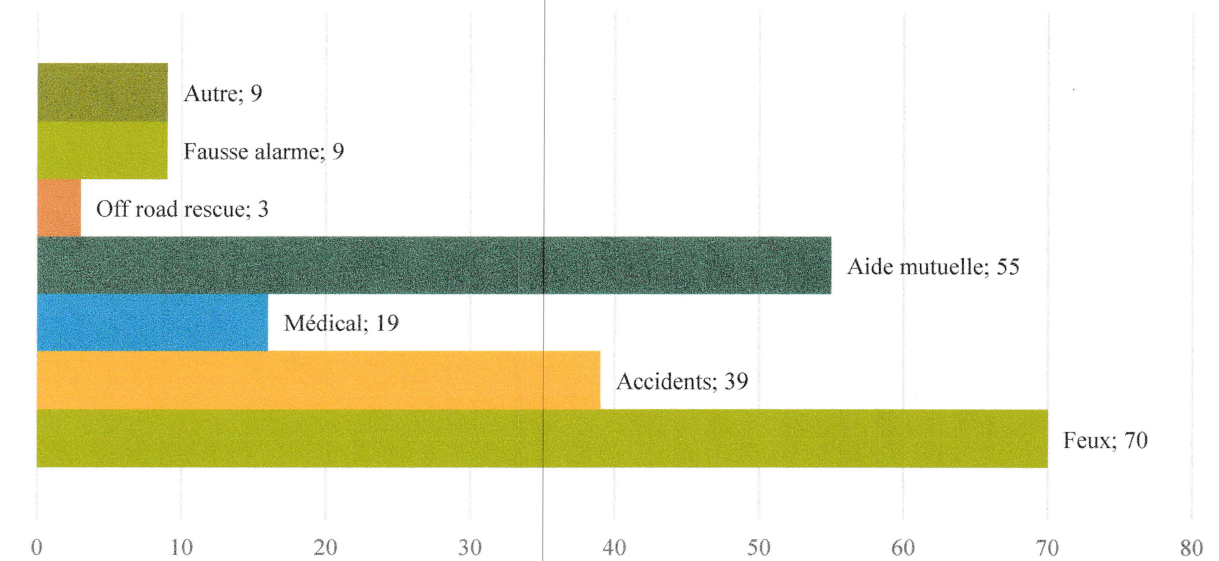
Période des appels par brigade

Voici les périodes des appels par brigade.

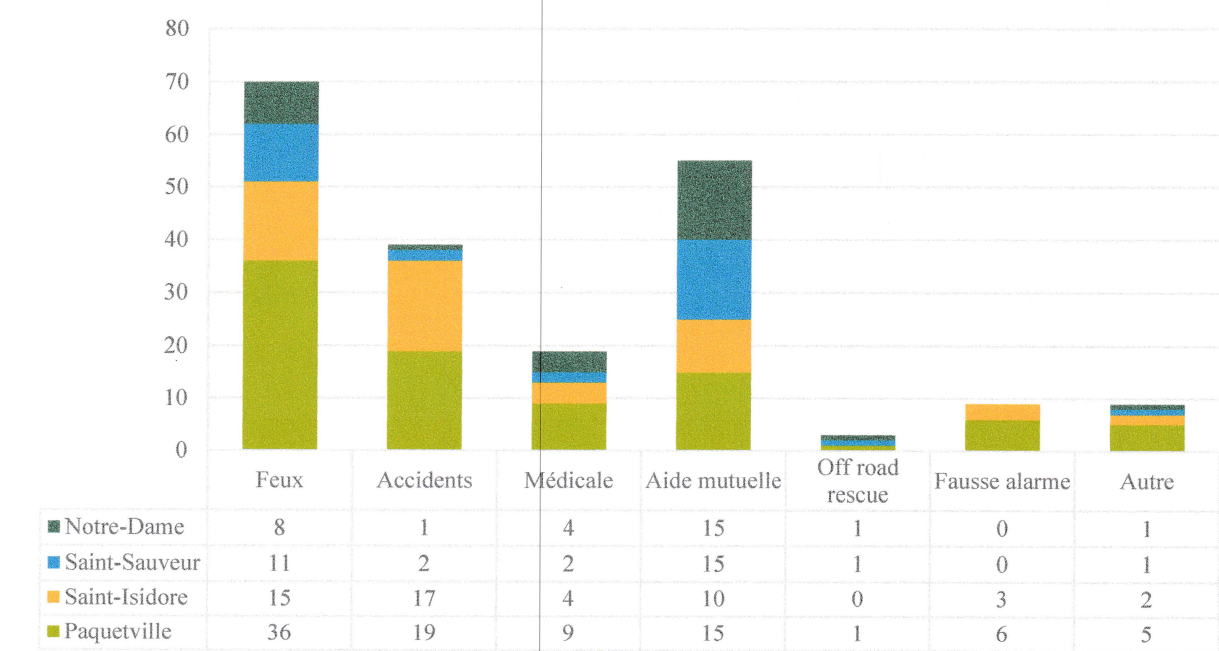


Types d'appels

Les 204 appels reçus au courant de l'année 2023-2024 sont répartis selon les différents types d'appels suivants :



Types d'appels par brigade

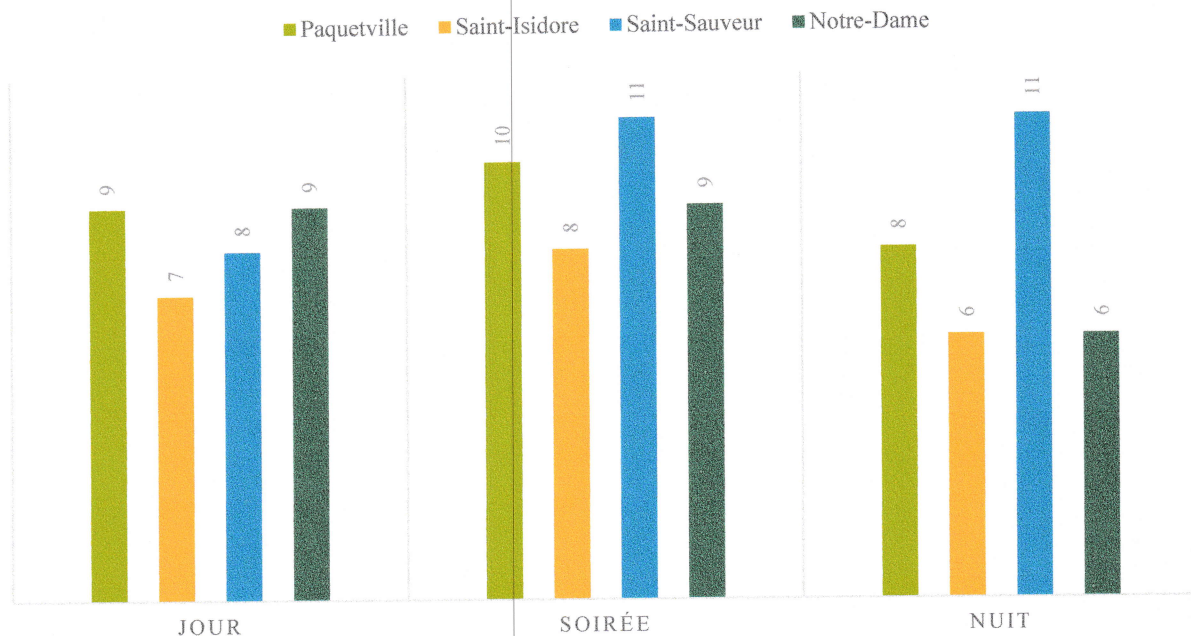


Nombre de pompier par appel

Voici la moyenne du nombre de pompier qui répondent aux appels selon les périodes pendant laquelle les appels sont reçus.

La moyenne générale des quatre brigades ensemble est de :

- Jour : 8 pompiers par appel
- Soirée : 10 pompiers par appel
- Nuit : 7 pompiers par appel



Conclusion

L'année 2023-2024 en a été une de record pour le nombre d'appels : la moyenne des 5 dernières années se situait entre 135 à 185 appels par année pour l'ensemble des brigades (Paquetville entre 60 à 80 appels par année, St-Isidore entre 35 à 45 appels, alors que Notre-Dame-des-Érables et St-Sauveur répondaient à environ 20 à 30 appels par année), alors qu'on a atteint 19 appels de plus que la moyenne la plus haute.

Le nombre d'appels a bien sûr augmenté, mais également l'aide mutuelle entre les brigades – celles-ci ont demandé des renforts à plusieurs reprises pour obtenir de l'aide et/ou la livraison d'eau supplémentaire en raison d'un nombre élevé de feux demandant plus de ressources. Également, les brigades utilisent les services d'une autre brigade selon le besoin : par exemple, les brigades de Paquetville et de St-Sauveur vont appeler celles de Notre-Dame ou de St-Isidore dans le cas d'un accident requérant le service de désincarcération, offert par ces deux brigades. La brigade de Notre-Dame ou celle de St-Isidore peuvent, quant à elles, appeler l'une des deux autres brigades pour de l'aide dans le cas d'un sauvetage hors-route.